



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE
DE LA CORSE-DU-SUD**

**Recueil Spécial N° 7
du 02 Mars 2010**

Délégation de signature

Publié le 02 Mars 2010

Le contenu intégral des textes/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

SOMMAIRE

PAGES

Secrétariat Général

3

- Arrêté N° 2010-0213 du 2 mars 2010 confiant la suppléance du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud à M. Dominique-Nicolas JANE, sous-préfet de Sartène...

4

Le recueil des actes administratifs peut être consulté dans son intégralité sur le site :
www.corse.pref.gouv.fr, rubrique : Recueil des actes administratifs.

Il peut aussi être consulté en version papier sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture de la Corse-du-Sud, ainsi qu'auprès de la Sous-Préfecture de Sartène.

Secrétariat Général



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

SECRETARIAT GENERAL
BUREAU DU COURRIER DE LA COORDINATION
ET DE LA DOCUMENTATION
SG/BCCD/JD

**Arrêté N° 2010-0213 du 2 mars 2010 confiant la suppléance du préfet de Corse,
préfet de la Corse-du-Sud à M. Dominique-Nicolas JANE, sous-préfet de Sartène**

Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 28 juillet 2008 nommant M. Stéphane BOUILLON en qualité de Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu** le décret du Président de la République du 8 octobre 2007 nommant M. Dominique-Nicolas JANE, sous-préfet de Sartène ;

Considérant l'indisponibilité de M. Stéphane BOUILLON, préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud le mercredi 3 mars 2010;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Dominique-Nicolas JANE, sous-préfet de Sartène est chargé de la suppléance du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, dans ses responsabilités départementales :

Le Mercredi 3 mars 2010 de 7h à 23 heures

ARTICLE 2 : Pour le jour et heures cités à l'article 1, délégation de signature est donnée à M. Dominique-Nicolas JANE, sous-préfet de Sartène, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des arrêtés de conflits.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Le Préfet,

Signé

Stéphane Bouillon